



COMITE DIRECTEUR DU S I T G

Procès-verbal de la séance du 26 janvier 2024

Salle Galiléo

Présent-e-s :

M. S. Canalis (IGN)
M. Ph. Chessel, en remplacement de M. C. Wuthrich (Ville de Genève)
Mme P. Combe Dutheil (FTI)
M. J.-R. Eudes, en remplacement de M. E. Favre (OCSIN/DIN)
M. Brice Gal (RGD)
M. F. Josselin, (OU/DT), Président du comité directeur
M. A. Lehmann (Université de Genève), Président de la Commission technique
M. H. Martin (SIG)
M. L. Niggeler (DIT/DT)
M. P. Oehri (DIT/DT), Directeur du centre de compétence du SITG
Mme C. Rieder (DIT/DT), centre de compétence du SITG
M. Y. Robert (CERN)
M. Y. Schneeberger (Fondation des parkings)
M. J. Thomas (TPG)

Excusés/Absents :

M. F. Bessat (Pôle métropolitain du Genevois français)
M. A. Buogo (swisstopo)
M. P. Burri (ACG)
M. A. Decosterd (imad)
M. J. Lateo (CPEG)
M. T. Maréchal (AIG)
M. B. Mury (Région de Nyon)
M. C. Wuthrich (Ville de Genève),

Centre de compétence du SITG

République et Canton de Genève - Département du Territoire
Direction de l'Information du Territoire
Quai du Rhône 12 – 1205 Genève – Tél: +41 22 546 72 71 – www.sitg.ch

CD SITG du 26 janvier 2024

1. Représentants RGD, OCSIN

Le comité directeur souhaite la bienvenue à M. Brice Gal, nouveau représentant de la RGD. M. E. Favre, directeur général de l'OCSIN a quitté ses fonctions pour un poste de Secrétaire général. Le recrutement du poste de Directeur de l'OCSIN est en cours. Dans l'intervalle, J.-R. Eudes représente l'OCSIN au sein du comité directeur.

2. Présentation de M. Brice Gal, RGD Savoie Mont-Blanc (annexe 1)

M. Brice Gal se présente. Il a récemment intégré la RGD pour prendre la suite de F. Perrussel Morin en qualité de directeur. Il rappelle que la RGD a été créée il y a trente ans et englobe les territoires de la Savoie et de la Haute Savoie.

Un tour de table est effectué pour présentation des membres présents.

H. Martin propose un échange avec B. Gal. Il reprendra contact pour fixer une réunion.

3. Commission technique : retour sur l'évolution du SITG (annexe 2)

A. Lehmann informe que la séance du 5 décembre 2023 a été organisée à l'UNEP-GRID dans le cadre de la maison de l'environnement. Les présentations très intéressantes sur des solutions open source sont disponibles sur le site du SITG ([Commission technique du SITG | SITG \(ge.ch\)](https://www.sitg.ge.ch)).

Le 22 janvier 2024, la séance de la Commission technique était dédiée à sonder l'avis et les idées des membres par rapport à l'évolution du SITG, en vue d'un retour à la séance de ce jour du Comité directeur.

La commission technique est assimilée à la commission opérationnelle dans la nouvelle structure.

P. Montier, collaborateur de la DIT et membre de la CT a mené des entretiens auprès des entités membres du SITG et en a relevé les points saillants dans la présentation annexée au procès-verbal.

Il est ressorti notamment qu'il faudrait clarifier le rôle et les objectifs de la future commission opérationnelle au moyen d'un cahier des charges et d'un plan d'actions.

Une crainte soulevée concerne l'ouverture aux acteurs externes. N'est-ce pas un frein aux discussions ouvertes et à la liberté d'expression ? Qui seraient les nouveaux partenaires ?

L'importance de garder le lien entre la commission opérationnelle et la commission officielle (conseil de la géoinformation) est également soulignée.

Centre de compétence du SITG

République et Canton de Genève - Département du Territoire

Direction de l'Information du Territoire

Quai du Rhône 12- 1205 Genève – Tél: +41 22 546 72 71 – www.sitg.ch

CD SITG du 26 janvier 2024

Retour sur le schéma de gouvernance

A. Lehmann demande si ce schéma est figé ou s'il est encore temps de faire des propositions pour l'enrichir. En effet, pour la commission technique, l'organisation proposée paraît plus "top-down" que collaborative. Il est important de garder l'envie et la motivation des divers partenaires.

L. Niggeler confirme que le schéma peut évoluer, dans certaines limites, et les critiques transformées en propositions. F. Josselin souligne le fait que les échanges avec P. Montier ont justement été menés dans un but de discussions ouvertes, en vue de lever les craintes ou doutes éventuels et de prendre en compte les remarques.

H. Martin souligne que les explications données contribuent à apaiser les craintes concernant la mise en place de cette nouvelle organisation.

Ph. Chessel confirme que ce qui est attendu de la part des membres de la commission technique sont des précisions sur le fonctionnement à venir; garantissant que la plateforme, essentielle dans le travail quotidien, continue à fonctionner conformément aux besoins.

Les remarques et propositions de la Commission technique sont regroupées sur la présentation annexée.

4. Evolution du SITG (annexe 3)

a. Retour de la consultation LGeo

Les services de l'Etat impactés par la nouvelle loi ont été consultés dans un premier temps et les remarques et interrogations prises en compte.

Puis, un panel d'entités externes a été consulté, via un courrier de Antonio Hodgers.

L. Niggeler précise que les consultations auprès des privés ont été menées auprès des faîtières telles la Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève ou l'Union suisse des promoteurs immobiliers.

Les retours de ces consultations sont riches et favorables à la loi. On arrive au bout du processus du projet de loi.

Des thèmes tels que la protection des données, les aspects financiers, le devoir d'assistance, les voies de recours et la gouvernance ont été régulièrement questionnés.

La consultation auprès du pouvoir judiciaire a permis de revoir certains points de la loi, notamment sur les aspects de voies de recours.

Le Préposé à la protection des données a souligné le besoin de préciser les niveaux d'accès dans la nouvelle loi, sur le modèle de la loi fédérale sur les géodonnées.

Centre de compétence du SITG

République et Canton de Genève - Département du Territoire
Direction de l'Information du Territoire
Quai du Rhône 12- 1205 Genève – Tél: +41 22 546 72 71 – www.sitg.ch

CD SITG du 26 janvier 2024

B. Gal questionne sur les données classifiées comme secrètes. L. Niggeler précise qu'il s'agit d'éléments de sécurité nationale, ou de fluide (sous-sol). Une donnée en tant que telle (niveau non distribuable) sera présente dans le catalogue mais interdite à la diffusion.

La loi ne légifère pas sur les émoluments du traitement des données. C'est de la responsabilité des métiers.

La question du devoir d'assistance particulièrement sensible, reprend une base fédérale existante (droit du propriétaire de la donnée ou de son mandataire à intervenir sur des parcelles privées).

A. Lehmann souligne que la question des données franco-suisse n'a pas été abordée.
L. Niggeler prend note pour traitement de ce point.

b. Organisation et gouvernance

L. Niggeler rappelle que la loi fixe les principes généraux et le règlement précise les modalités d'application.

Il présente le fonctionnement du conseil de la géoinformation (commission officielle), ses missions et sa composition. Ses représentants, qui ont un rôle officiel, seront rétribués mais devront fournir des résultats.

H. Martin précise que le conseil de la géoinformation joue le rôle de commission consultative dans la nouvelle organisation et se doit d'englober tout le territoire du Grand Genevois. Il lui paraît important d'avoir une vue d'ensemble des missions des deux commissions (consultative et opérationnelle).

Y. Schneeberger demande comment sera fait le choix des deux représentants des producteurs et utilisateurs de données, membres du conseil de la géoinformation.

L. Niggeler précise que les entités concernées seront approchées pour savoir s'ils souhaitent être représenté et par qui. La décision finale appartient au Conseil d'Etat qui confirmera deux candidats dans leur fonction par voie légale par un arrêté, pour une durée de 5 ans (législature). Il est précisé que les quotas hommes/femmes sont une cible mais pas une obligation.

A. Lehmann souligne qu'aucune entité de la Genève internationale n'est listée dans la composition du conseil. L. Niggeler prend note.

La commission opérationnelle de la géoinformation reprendra les responsabilités de la commission technique avec notamment en plus les aspects formation et organisation des Forums SITG.

Centre de compétence du SITG

République et Canton de Genève - Département du Territoire
Direction de l'Information du Territoire
Quai du Rhône 12- 1205 Genève – Tél: +41 22 546 72 71 – www.sitg.ch

CD SITG du 26 janvier 2024

H. Martin souligne qu'il lui semble indispensable de faire perdurer l'acronyme SITG.

F. Josselin confirme que ce sera le cas.

L. Niggeler présente le nouveau schéma d'organisation, avec les liens entre les commissions. Il confirme qu'une commission officielle ne peut pas être en lien direct avec une commission opérationnelle. Néanmoins il souligne le fait qu'une invitation peut être faite régulièrement d'une commission sur l'autre. Pour Y. Schneeberger il y a un risque de non information. L. Niggeler souligne que la gouvernance de la géoinformation interne Etat et/ou les acteurs de la géoinformation se devront d'être les pivots de cette communication.

A. Lehmann ajoute que les partenaires dépendent du SITG pour leurs outils. Comme tout dépend de l'Etat, il faut tenir compte de ce facteur. F. Josselin confirme qu'il y a une forte envie de continuer à collaborer. La structure change et évolue pour plus d'efficacité mais il faut assurer une pérennité de collaboration et coopération.

Pour H. Martin les partenaires envisagent de continuer à travailler et à contribuer au SITG en étroite collaboration, mais cela dépend des collaborateurs en place. Il faut que la structure choisie perdure dans le temps.

J.-R. Eudes propose une stratégie plus opérationnelle à mettre en place, au moyen de conventions de service, mises en place au besoin, sans en faire une systématique.

L. Niggeler prend note de sa proposition.

Pour H. Martin, il pourrait il y avoir un contrat de service du SITG envers ses contributeurs.

L. Niggeler reviendra avec une proposition. Pour J.-R. Eudes, en terme comptable il faut bien définir le périmètre des conventions mises en place.

D'ici mi-mars, il est demandé aux membres de la Commission technique de réfléchir à la mission, à la composition et au fonctionnement de la commission opérationnelle de la géoinformation pour partage avec le Comité directeur. A. Lehmann reviendra avec une proposition.

Dès que la loi entre en vigueur, il s'agira de basculer dans la nouvelle organisation.

Y. Robert souhaiterait obtenir les présentations rapidement afin de passer les informations en interne.

Centre de compétence du SITG

République et Canton de Genève - Département du Territoire

Direction de l'Information du Territoire

Quai du Rhône 12- 1205 Genève – Tél: +41 22 546 72 71 – www.sitg.ch

CD SITG du 26 janvier 2024

5. Journée romande de la géoinformation : bilan 2023 et édition 2025

La journée 2023 a été un grand succès, à "guichets fermés", avec des retours très positifs. La prochaine journée est programmée en novembre 2025. Il s'agira d'accueillir plus de public, sans dénaturer l'évènement. Après évaluation, il sera possible de rester dans le même bâtiment tout en élargissant le périmètre.

Le comité directeur confirme qu'il est important de conserver la présence du SITG dans l'organisation, pour des questions de visibilité.

F. Josselin remercie P. Oehrli (représentant de l'Etat de Genève) et A. Lehmann (représentant du SITG) pour leur implication dans l'organisation de la journée romande de la géoinformation.

A. Lehmann ne renouvelant pas sa candidature, un nouveau représentant doit être proposé. Les membres du Comité directeur sont sollicités pour en parler au sein de leurs entités afin de revenir avec une proposition avant le 21 mars, date de la prochaine réunion du comité d'organisation.

F. Josselin enverra un message formel dans ce sens.

6. Forum SITG 2024 : appel à sujets

P. Montier a repris l'organisation des Forums SITG. Un appel à sujets est fait pour 2024. Des sujets déjà pressentis sont "les Géocommuns", avec notamment l'IGN. Egalement "les géodonnées du sous-sol", avec un retour du GESDEC sur l'enquête et ses recommandations ainsi que la Confédération pour la stratégie du sous-sol et son plan de mesures.

A. Lehmann suggère également la "Vision territoriale transfrontalière et les géodonnées" et la "Genève internationale et les géodonnées".

7. Divers : calendrier 2024

Deux séances à prévoir en 2024 : fin avril-mai et septembre. Un sondage suivra pour déterminer les dates convenant à la majorité.

Annexes :

- Présentation de la RGD
- Commission technique
- Evolution du SITG

CRi – 29.01.2024